

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/09/2024 - 25677 - 1972 B 00088 - 872 800 883 - SUD-LOIRE DISTRIBUTION

Bilan actif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	37 588 399	23 277 264	14 311 135	13 086 444
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	355 396	172 569	182 827	181 053
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	188 733	170 703	18 030	16 256
IMMOBILISATIONS DIVERSES	166 664	1 866	164 797	164 797
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 000 448	22 996 255	12 004 193	10 605 328
TERRAINS	6 413 284	2 136 745	4 276 538	4 165 195
CONSTRUCTIONS	15 900 311	11 932 617	3 967 694	3 426 603
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 619 189	5 277 638	1 341 551	1 122 055
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	5 618 918	3 649 256	1 969 662	1 891 475
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	448 747		448 747	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 232 555	108 440	2 124 115	2 300 063
PARTICIPATIONS	61 434		61 434	61 434
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	108 440	108 440		103 880
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 535 682		1 535 682	1 535 682
PRÊTS	422 007		422 007	497 563
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	104 992		104 992	101 504
ACTIF CIRCULANT	20 003 631		20 003 631	19 796 597
STOCKS ET EN-COURS	8 407 940		8 407 940	9 258 725
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	83 892		83 892	74 655
MARCHANDISES	8 324 049		8 324 049	9 184 070
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	16 133		16 133	20 887
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 655 651		4 655 651	4 298 587
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	425 473		425 473	832 187
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 230 177		4 230 177	3 466 400
CREANCES DIVERSES (3)	6 220 939		6 220 939	5 582 755
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13 770		13 770	13 770
DISPONIBILITES	233 232		233 232	267 471
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	455 966		455 966	354 402
TOTAL GENERAL	57 592 030	23 277 264	34 314 766	32 883 041
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			124 154	205 000
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		13 601 443	13 578 654
CAPITAL		2 500 000	2 500 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		2 542 884	2 542 884
RESERVES		6 185 771	6 152 847
RESERVE LEGALE		250 000	250 000
AUTRES RESERVES		5 935 771	5 902 847
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 372 789	2 382 924
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		583 711	537 783
PROVISIONS POUR RISQUES		340 651	260 000
PROVISIONS POUR CHARGES		243 060	277 783
DETTE(1)		20 129 612	18 766 604
DETTE FINANCIERES		8 828 916	7 585 128
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		7 145 035	5 999 557
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 683 881	1 585 571
DETTE D'EXPLOITATION		11 291 674	11 166 858
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		7 379 286	7 710 067
DETTE FISCALES ET SOCIALES		3 658 034	3 204 977
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION		254 354	251 814
DETTE DIVERSES		5 416	4 041
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		3 938	3 938
AUTRES DETTE DIVERSES		1 478	103
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		3 605	10 577
TOTAL GENERAL		34 314 766	32 883 041
(1) Dont à plus d'un an		3 784 655	2 488 665
Dont à moins d'un an		16 344 957	16 277 938
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		3 421 508	4 134 180

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
Didier LAURY
253FB89AFA204CF...



Compte de résultat	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	94 322 340	87 773 312
VENTES DE MARCHANDISES	90 147 582	83 709 926
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 228 004	3 088 456
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>93 375 586</i>	<i>86 798 382</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	76 295	85 118
REPRISES SUR PROVISIONS	76 636	47 000
TRANSFERTS DE CHARGES	613 134	654 679
AUTRES PRODUITS	180 688	188 133
CHARGES D'EXPLOITATION	90 489 096	84 218 849
ACHAT DE MARCHANDISES	65 846 991	62 768 888
VARIATION DES STOCKS	860 021	-844 836
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	341 119	279 717
VARIATION DES STOCKS	-9 237	-1 676
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 788 755	9 341 485
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 576 592	1 509 221
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 379 346	7 824 106
CHARGES SOCIALES	2 278 177	2 146 095
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 331 171	1 101 748
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	62 651	72 000
AUTRES CHARGES	33 511	22 101
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 833 243	3 554 463
PRODUITS FINANCIERS	549 441	226 118
PARTICIPATIONS	529 088	219 000
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	20 338	7 037
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	15	81
CHARGES FINANCIERES	466 589	132 005
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	108 440	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	358 149	132 005
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	82 852	94 113
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 916 096	3 648 576

Compte de résultat	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 126	908 262
SUR OPERATIONS DE GESTION	74 030	78 262
SUR OPERATION EN CAPITAL	6 096	830 000
REPRISES SUR PROVISIONS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	203 206	828 320
SUR OPERATIONS DE GESTION	112 597	71 812
SUR OPERATION EN CAPITAL		747 500
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	90 609	9 008
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-123 080	79 942
PARTICIPATIONS DES SALAIRES	866 014	845 148
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	554 212	500 446
TOTAL DES PRODUITS	94 951 907	88 907 692
TOTAL DES CHARGES	92 579 118	86 524 768
RESULTAT NET COMPTABLE	2 372 789	2 382 924
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	136 539	136 539
Produits financiers concernant les entreprises liées	529 088	219 000
Charges financières concernant les entreprises liées	52 612	15 350

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

 253FB89AFA204CF...

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 20 à 30 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 50 000 actions de 50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	2 500 000			2 500 000
Primes de fusion	2 542 884			2 542 884
Réserves	6 152 847	32 924		6 185 771
Résultat de l'exercice N-1	2 382 924		2 382 924	
Résultat de l'exercice N		2 372 789		2 372 789
	13 578 654	2 405 713	2 382 924	13 601 443

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société BOUTON D'OR le 01/02/1999

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	164 797			164 797
	164 797			164 797

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	346 173	12 244	3 020	355 396
Immobilisations corporelles	32 423 056	2 271 428	142 783	34 551 701
Immobilisations financières - titres	1 597 116			1 597 116
Immobilisations financières - créances	702 947	28 138	95 646	635 439
	35 069 291	2 311 810	241 449	37 139 652

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	165 119	10 470	3 020	172 569
Immobilisations corporelles	21 817 728	1 321 310	142 783	22 996 255
	21 982 847	1 331 780	145 803	23 168 824

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 331 171		
	- Dégressive	-		
	- Exceptionnelle	609		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	537 783	152 651	106 723	583 711
Dépréciations de l'actif immobilisé		108 440		108 440
Dépréciations de l'actif circulant	4 636		4 636	
	542 419	261 091	111 359	692 151

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	62 651	76 636	
	- Financier	108 440		
	- Exceptionnel	90 000	34 723	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	106 723
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 188 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 63 k€.

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024*

- Une provision pour perte au titre de la sortie du GIE FORCE 6 point relais a été constituée à hauteur de 90 k€. Il est à noter également la dépréciation de l'avance de trésorerie faite au GIE FORCE 6 à hauteur de 108 k€.
- La société SUD LOIRE DISTRIBUTION a constitué une provision, par imputation sur prime de fusion, pour IS différé exigible consécutivement à la réintégration des plus-values sur les éléments amortissables apportés en application des dispositions des articles 210 A et B du Code Général des impôts. Cette provision fait l'objet d'une reprise de 35 k€ en moins de la ligne « Impôts sur les bénéfices ».
- Passif éventuel : La société est en litige commercial avec la société KENZO. Dans l'attente du dénouement définitif de ce litige, qui peut être évalué, pour la société SUD LOIRE DISTRIBUTION, à 50 k€, les présents comptes annuels n'intègrent aucune conséquence financière éventuelle au titre de ce contentieux.

Biens pris en crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		1 050 000
Dotation aux amortissements théoriques		131 250
Cumul des amortissements théoriques		426 563
Valeur nettes		623 437
Redevances		
Afférentes à l'exercice		136 539
Cumulées		443 751
Restant à payer :		
- À moins d'un an		136 539
- De 1 à 5 ans		512 020
- A plus de 5 ans		0
- Total		648 559
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		10 716
Réintégrations fiscales en fin de contrat		0

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	635 439	124 154	511 285
Créances d'exploitation	4 671 784	4 671 784	
Créances diverses	6 220 939	6 220 939	
Charges constatées d'avance	455 966	455 966	
	11 984 128	11 472 843	511 285

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	3 448 494	3 448 494		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 696 541	487 815	1 930 355	1 278 371
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 683 881	1 107 953	390 062	185 866
Dettes d'exploitation	11 291 674	11 291 674		
Dettes diverses	5 416	5 416		
Produits constatés d'avance	3 605	3 605		
	20 129 612	16 344 957	2 320 417	1 464 237

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 5 522

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 2 283 784

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 440 865

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 960

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice 43 330
- Plus-value latente à la fin de l'exercice 46 570

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	77 673 118	73 153 242
- Drive	15 702 468	13 645 140
	93 375 586	86 798 382

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	14
Agents de maîtrise	15
Employés	281
	310

Rémunérations des dirigeants**Néant****Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Amendes et pénalités	990	-
Dégrèvement CFE 2021-2022	-	74 020
Litige titres restaurants TRANSATLANTIS	-	10
Redressement URSAFF	105 699	-
Majorations URSAFF	5 908	-
Provisions pour risques et charges	90 000	-
Cessions immobilisations corporelles	-	6 096
Amortissements exceptionnels sur immobilisations	609	-
	203 206	80 126

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	415 243
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	430 771
Supplément d'intéressement	20 000
	866 014

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et au taux réduit, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts et d'une reprise de provision pour impôts.

Intégration fiscale (Société Fille)

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère OCEANE SUD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	796 105
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-207 171
Reprise sur provision pour impôt suite fusion	-34 723
	554 211

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	232 227
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	260 086

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer à première demande)

Engagements financiers**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu cadres : 40 % ; agents de maîtrise : 30 % ; employés : 30 %
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2023;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 598 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Aucune provision n'a été constituée, le montant étant jugé non significatif.

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024***Entreprises liées**

	G.I.E. POINT RELAIS FORCE 6	OCEANE SUD	OCEANE VOYAGES	E.LECLERC SERVICE OUEST
Participations	5 000	-	52 622	3 811
Créances rattachées à des participations ^(*)	108 440	-	-	-
Immobilisations financières diverses	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	7 308	26 161	-
Créances diverses	-	6 065 402	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	944 302	-
Autres dettes diverses	-	-	-	-
Produits de participation	4 560	274 528	250 000	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	52 612	-

^(*) Créance dépréciée à 100%**Filiales et participation à plus de 50 %**

S.A.R.L. OCEANE VOYAGES

Capital	8 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	691 409
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	52 622
Valeur nette des titres détenus	52 622
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 464 153
Résultat du dernier exercice clos	144 213
Dividendes encaissés	250 000

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %G.I.E. POINT RELAIS FORCE 6
44 800 SAINT-HERBLAIN
R.C.S. NANTES 843 393 810S.A.R.L. E.LECLERC SERVICE OUEST
44 240 LA CHAPELLE S/ERDRE
R.C.S. NANTES 348 352 860

Capital	25 000	24 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-	718 963
Quote-part du capital détenu	16.70 %	16.70 %
Valeur brute des titres détenus	5 000	3 811
Valeur nette des titres détenus	5 000	3 811
Prêts et avances consentis ^(*)	108 440	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	5 941 848	6 597 816
Résultat du dernier exercice clos	-991 215	219 979
Dividendes encaissés	-	-

^(*) Créance dépréciée à 100%

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. OCEANE SUD

10 Rond-point de la Corbinerie

44400 REZE

R.C.S. : NANTES 445 008 139

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:

253FB89AFA204CF...

SUD-LOIRE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros
Siège social : 10 Rond-Point de la Corbinerie
44400 REZE
872 800 883 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 JUILLET 2024
--

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'élevant à 2 372 789,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 372 789,24 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 127 210,76 euros
Lequel se trouve ainsi ramené à 5 808 559,98 euros.

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 2 500 000,00 euros

A titre de dividendes 2 500 000,00 euros
Soit 50,00 euros par action

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 499 800,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d’option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d’option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d’actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2021	2 500 000 €	50 000	100 €	2 499 900 €
31/01/2022	2 500 000 €	50 000	100 €	2 499 900 €
31/01/2023	2 350 000 €	50 000	94 €	2 349 906 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 juillet 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
La Présidente

La société OCEANE SUD
Représentée par M. Didier LAURY

DocuSigned by:

253FB89AFA204CF...



Audit – Bureau de Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303
44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr



ARMARO ATLANTIQUE

1 Bis Rue Voltaire
44000 NANTES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Ouest Atlantique

SUD LOIRE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €
Siège social : 10 Rond-Point de la Corbinerie
44400 REZE

872 800 883 RCS NANTES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2024

SUD LOIRE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros
Siège social : 10 Rond-Point de la Corbinerie
44400 REZE

872 800 883 RCS NANTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2024

À l'Assemblée Générale de la Société SUD LOIRE DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SUD LOIRE DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée générale.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux clients prévues par cet article.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 4 juillet 2024

Les Commissaires aux Comptes

Baker Tilly STREGO

ARMARO ATLANTIQUE

Vincent PIERRE

✓ Certified by  yousign

Vincent PIERRE

Alban AUDRAIN

✓ Certified by  yousign

Alban AUDRAIN

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 janvier 2024

Bilan actif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	37 588 399	23 277 264	14 311 135	13 086 444
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	355 396	172 569	182 827	181 053
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	188 733	170 703	18 030	16 256
IMMOBILISATIONS DIVERSES	166 664	1 866	164 797	164 797
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 000 448	22 996 255	12 004 193	10 605 328
TERRAINS	6 413 284	2 136 745	4 276 538	4 165 195
CONSTRUCTIONS	15 900 311	11 932 617	3 967 694	3 426 603
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 619 189	5 277 638	1 341 551	1 122 055
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	5 618 918	3 649 256	1 969 662	1 891 475
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	448 747		448 747	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 232 555	108 440	2 124 115	2 300 063
PARTICIPATIONS	61 434		61 434	61 434
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	108 440	108 440		103 880
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 535 682		1 535 682	1 535 682
PRÊTS	422 007		422 007	497 563
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	104 992		104 992	101 504
ACTIF CIRCULANT	20 003 631		20 003 631	19 796 597
STOCKS ET EN-COURS	8 407 940		8 407 940	9 258 725
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	83 892		83 892	74 655
MARCHANDISES	8 324 049		8 324 049	9 184 070
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	16 133		16 133	20 887
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 655 651		4 655 651	4 298 587
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	425 473		425 473	832 187
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 230 177		4 230 177	3 466 400
CREANCES DIVERSES (3)	6 220 939		6 220 939	5 582 755
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13 770		13 770	13 770
DISPONIBILITES	233 232		233 232	267 471
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	455 966		455 966	354 402
TOTAL GENERAL	57 592 030	23 277 264	34 314 766	32 883 041
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			124 154	205 000
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	13 601 443	13 578 654
CAPITAL	2 500 000	2 500 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 542 884	2 542 884
RESERVES	6 185 771	6 152 847
RESERVE LEGALE	250 000	250 000
AUTRES RESERVES	5 935 771	5 902 847
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 372 789	2 382 924
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	583 711	537 783
PROVISIONS POUR RISQUES	340 651	260 000
PROVISIONS POUR CHARGES	243 060	277 783
DETTE(1)	20 129 612	18 766 604
DETTE FINANCIERE	8 828 916	7 585 128
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	7 145 035	5 999 557
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERE DIVERSE	1 683 881	1 585 571
DETTE D'EXPLOITATION	11 291 674	11 166 858
DETTE FOURNISSEUR ET COMPTES RATTACHE	7 379 286	7 710 067
DETTE FISCALE ET SOCIALE	3 658 034	3 204 977
AUTRE DETTE D'EXPLOITATION	254 354	251 814
DETTE DIVERSE	5 416	4 041
DETTE SUR IMMOBILISATION ET COMPTES RATTACHE	3 938	3 938
AUTRE DETTE DIVERSE	1 478	103
PRODUIT CONSTATE D'AVANCE	3 605	10 577
TOTAL GENERAL	34 314 766	32 883 041
(1) Dont à plus d'un an	3 784 655	2 488 665
Dont à moins d'un an	16 344 957	16 277 938
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	3 421 508	4 134 180

Compte de résultat

	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	94 322 340	87 773 312
VENTES DE MARCHANDISES	90 147 582	83 709 926
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 228 004	3 088 456
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>93 375 586</i>	<i>86 798 382</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	76 295	85 118
REPRISES SUR PROVISIONS	76 636	47 000
TRANSFERTS DE CHARGES	613 134	654 679
AUTRES PRODUITS	180 688	188 133
CHARGES D'EXPLOITATION	90 489 096	84 218 849
ACHAT DE MARCHANDISES	65 846 991	62 768 888
VARIATION DES STOCKS	860 021	-844 836
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	341 119	279 717
VARIATION DES STOCKS	-9 237	-1 676
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 788 755	9 341 485
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 576 592	1 509 221
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 379 346	7 824 106
CHARGES SOCIALES	2 278 177	2 146 095
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 331 171	1 101 748
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	62 651	72 000
AUTRES CHARGES	33 511	22 101
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 833 243	3 554 463
PRODUITS FINANCIERS	549 441	226 118
PARTICIPATIONS	529 088	219 000
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	20 338	7 037
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	15	81
CHARGES FINANCIERES	466 589	132 005
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	108 440	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	358 149	132 005
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	82 852	94 113
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 916 096	3 648 576

Compte de résultat

Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois
Montant	Montant

PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 126	908 262
SUR OPERATIONS DE GESTION	74 030	78 262
SUR OPERATION EN CAPITAL	6 096	830 000
REPRISES SUR PROVISIONS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	203 206	828 320
SUR OPERATIONS DE GESTION	112 597	71 812
SUR OPERATION EN CAPITAL		747 500
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	90 609	9 008
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-123 080	79 942
PARTICIPATIONS DES SALARIES	866 014	845 148
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	554 212	500 446
TOTAL DES PRODUITS	94 951 907	88 907 692
TOTAL DES CHARGES	92 579 118	86 524 768
RESULTAT NET COMPTABLE	2 372 789	2 382 924
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	136 539	136 539
Produits financiers concernant les entreprises liées	529 088	219 000
Charges financières concernant les entreprises liées	52 612	15 350

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 20 à 30 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 50 000 actions de 50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	2 500 000			2 500 000
Primes de fusion	2 542 884			2 542 884
Réserves	6 152 847	32 924		6 185 771
Résultat de l'exercice N-1	2 382 924		2 382 924	
Résultat de l'exercice N		2 372 789		2 372 789
	13 578 654	2 405 713	2 382 924	13 601 443

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société BOUTON D'OR le 01/02/1999

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	164 797			164 797
	164 797			164 797

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	346 173	12 244	3 020	355 396
Immobilisations corporelles	32 423 056	2 271 428	142 783	34 551 701
Immobilisations financières - titres	1 597 116			1 597 116
Immobilisations financières - créances	702 947	28 138	95 646	635 439
	35 069 291	2 311 810	241 449	37 139 652

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	165 119	10 470	3 020	172 569
Immobilisations corporelles	21 817 728	1 321 310	142 783	22 996 255
	21 982 847	1 331 780	145 803	23 168 824

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 331 171		
	- Dégressive	-		
	- Exceptionnelle	609		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	537 783	152 651	106 723	583 711
Dépréciations de l'actif immobilisé		108 440		108 440
Dépréciations de l'actif circulant	4 636		4 636	
	542 419	261 091	111 359	692 151

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	62 651	76 636	
	- Financier	108 440		
	- Exceptionnel	90 000	34 723	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	106 723
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 188 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 63 k€.

- Une provision pour perte au titre de la sortie du GIE FORCE 6 point relais a été constituée à hauteur de 90 k€. Il est à noter également la dépréciation de l'avance de trésorerie faite au GIE FORCE 6 à hauteur de 108 k€.
- La société SUD LOIRE DISTRIBUTION a constitué une provision, par imputation sur prime de fusion, pour IS différé exigible consécutivement à la réintégration des plus-values sur les éléments amortissables apportés en application des dispositions des articles 210 A et B du Code Général des impôts. Cette provision fait l'objet d'une reprise de 35 k€ en moins de la ligne « Impôts sur les bénéfices ».
- Passif éventuel : La société est en litige commercial avec la société KENZO. Dans l'attente du dénouement définitif de ce litige, qui peut être évalué, pour la société SUD LOIRE DISTRIBUTION, à 50 k€, les présents comptes annuels n'intègrent aucune conséquence financière éventuelle au titre de ce contentieux.

Biens pris en crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		1 050 000
Dotation aux amortissements théoriques		131 250
Cumul des amortissements théoriques		426 563
Valeur nettes		623 437
Redevances		
Afférentes à l'exercice		136 539
Cumulées		443 751
Restant à payer :		
- À moins d'un an		136 539
- De 1 à 5 ans		512 020
- A plus de 5 ans		0
- Total		648 559
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		10 716
Réintégrations fiscales en fin de contrat		0

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	635 439	124 154	511 285
Créances d'exploitation	4 671 784	4 671 784	
Créances diverses	6 220 939	6 220 939	
Charges constatées d'avance	455 966	455 966	
	11 984 128	11 472 843	511 285

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	3 448 494	3 448 494		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 696 541	487 815	1 930 355	1 278 371
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 683 881	1 107 953	390 062	185 866
Dettes d'exploitation	11 291 674	11 291 674		
Dettes diverses	5 416	5 416		
Produits constatés d'avance	3 605	3 605		
	20 129 612	16 344 957	2 320 417	1 464 237

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

5 522

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

2 283 784

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

440 865

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

2 960

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	43 330
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	46 570

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	77 673 118	73 153 242
- Drive	15 702 468	13 645 140
	93 375 586	86 798 382

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	14
Agents de maîtrise	15
Employés	281
	310

Rémunérations des dirigeants**Néant****Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Amendes et pénalités	990	-
Dégrèvement CFE 2021-2022	-	74 020
Litige titres restaurants TRANSATLANTIS	-	10
Redressement URSAFF	105 699	-
Majorations URSAFF	5 908	-
Provisions pour risques et charges	90 000	-
Cessions immobilisations corporelles	-	6 096
Amortissements exceptionnels sur immobilisations	609	-
	203 206	80 126

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	415 243
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	430 771
Supplément d'intéressement	20 000
	866 014

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et au taux réduit, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts et d'une reprise de provision pour impôts.

Intégration fiscale (Société Fille)

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère OCEANE SUD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	796 105
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-207 171
Reprise sur provision pour impôt suite fusion	-34 723
	554 211

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	232 227
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	260 086

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer à première demande)

Engagements financiers**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.50 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu cadres : 40 % ; agents de maîtrise : 30 % ; employés : 30 %
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2023;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 598 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Aucune provision n'a été constituée, le montant étant jugé non significatif.

Entreprises liées

	G.I.E. POINT RELAIS FORCE 6	OCEANE SUD	OCEANE VOYAGES	E.LECLERC SERVICE OUEST
Participations	5 000	-	52 622	3 811
Créances rattachées à des participations ^(*)	108 440	-	-	-
Immobilisations financières diverses	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	7 308	26 161	-
Créances diverses	-	6 065 402	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	944 302	-
Autres dettes diverses	-	-	-	-
Produits de participation	4 560	274 528	250 000	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	52 612	-

^(*) Créance dépréciée à 100%

Filiales et participation à plus de 50 %

S.A.R.L. OCEANE VOYAGES

Capital	8 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	691 409
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	52 622
Valeur nette des titres détenus	52 622
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 464 153
Résultat du dernier exercice clos	144 213
Dividendes encaissés	250 000

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

G.I.E. POINT RELAIS FORCE 6
44 800 SAINT-HERBLAIN
R.C.S. NANTES 843 393 810

S.A.R.L. E.LECLERC SERVICE OUEST
44 240 LA CHAPELLE S/ERDRE
R.C.S. NANTES 348 352 860

Capital	25 000	24 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-	718 963
Quote-part du capital détenu	16.70 %	16.70 %
Valeur brute des titres détenus	5 000	3 811
Valeur nette des titres détenus	5 000	3 811
Prêts et avances consentis ^(*)	108 440	-
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	5 941 848	6 597 816
Résultat du dernier exercice clos	-991 215	219 979
Dividendes encaissés	-	-

^(*) Créance dépréciée à 100%

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. OCEANE SUD

10 Rond-point de la Corbinerie

44400 REZE

R.C.S. : NANTES 445 008 139

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.